

NOTES GÉNÉRALES - CONTRAT

- 1. LES PLANS CI-APRÈS SONT LA PROPRIÉTÉ DE MAURICE MARTEL ARCHITECTE INC. TOUTE RÉPRODUCTION EN TOUT OU EN PARTIE DES PLANS CI-INCLUS EST STRICTEMENT INTERDITE SANS LE CONSENTEMENT DE L'ARCHITECTE. À MOINS D'APPROBATION CES DOCUMENTS NE PEUVENT ÊTRE UTILISÉS OUAUX FINS PRÉVUES AU MANDAT CONVENU AVEC LE CLIENT.
2. L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL ET LES SOUS-TRAITANTS DOIVENT EXÉCUTER LES TRAVAUX CONFORMEMENT AUX RÈGLEMENTS MUNICIPAUX, AUX EXIGENCES DES CODES DE CONSTRUCTION EN VIGUEUR NOTAMMENT DU CODE NATIONAL DE CONSTRUCTION VERSION QUÉBEC 2005, SECTION 9 AINSI QU'À LA LOI SUR L'ÉCONOMIE DE L'ÉNERGIE DANS LES NOUVEAUX BÂTIMENTS.
3. L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL, LES ENTREPRENEURS SPÉCIALISÉS ET LES ARTISANS DOIVENT ÊTRE TITULAIRES DES PERMIS REQUIS POUR EXERCER LEURS MÉTIERS.
4. L'ENTREPRENEUR ET SES SOUS-TRAITANTS SONT TENUS, AU MOYEN DE CALCULS ET DE L'ÉTUDE DES DOCUMENTS RELATIFS AUX TRAVAUX, DE S'ASSURER DE L'ÉTENDUE DES OBLIGATIONS QUE LE PRÉSENT CONTRAT LEUR IMPOSE.
5. EN DÉPOSANT SA SOUMISSION, L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL ASSUME LA SOUMISSION DE CHACUN DE SES SOUS-TRAITANTS.
6. AVANT LA REMISE DE LA SOUMISSION, L'ENTREPRENEUR ET/OU SES SOUS-TRAITANTS DOIVENT AVISER L'ARCHITECTE ET/OU SON CLIENT PAR ÉCRIT DE L'ÉTAT INCOMPLÉT ET/OU DE TOUTE ERREUR CONSTATÉE DANS LES DOCUMENTS CONTRACTUELS. ILS NE POURRONT PAS ULTÉRIEUREMENT ÉLÈVER UNE RÉCLAMATION DU CHEF D'ERREURS QUI EXISTERAIENT DANS LES DOCUMENTS.
7. À MOINS D'INDICATION CONTRAIRE, TOUTS LES RENVOIS À DES ARTICLES BORDÉS DE CROCHETS (C.N.B.) RÉFÈRENT AU CODE NATIONAL DE CONSTRUCTION 2005 - VERSION QUÉBEC.
8. LES ACRONYMES RÉFÈRENT AUX ORGANISMES DÉLABORATION DE NORMES SUIVANTS: - CSA ASSOCIATION CANADIENNE NORMALISATION - BNO BUREAU DE NORMALISATION DU QUÉBEC - CNB CODE NATIONAL DU BÂTIMENT 2005 - VERSION QUÉBEC - ULCC LABORATOIRE DES ASSUREURS DU CANADA - ONCC OFFICE DES NORMES GÉNÉRALES CANADA
9. L'ENTREPRENEUR DOIT AMÉNAGER DES PENTES SUR LE TERRAIN, AU PÉRIMÈTRE DU BÂTIMENT, OU PRÉVOIR DES BASSINS COLLECTEURS DE FAÇON À EMPECHER LES EAUX DE SURFACES DE S'ACCUMULER À PROXIMITÉ DU BÂTIMENT.

NOTES GÉNÉRALES - DESSINS

- 10. LES PRÉSENTS PLANS NE DOIVENT ÊTRE UTILISÉS POUR DES FINS DE CONSTRUCTION QUE LORSQUE SPÉCIFIÉ AU CARTOUCHE.
11. L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL ET LES SOUS-TRAITANTS SONT TENUS DE LIRE ET DE COMPRENDRE LES DIFFÉRENTES NOTES GÉNÉRALES, LES NOTES AUX PLANS AINSI QUE ET L'ENSEMBLE DES LÉGENDES. LES NOTES SPÉCIFIQUES RÉFÈRENT À LA PAGE OU ELLES SONT SITUÉES, TANDIS QUE LES NOTES GÉNÉRALES S'APPLIQUENT À TOUT LE PROJET.
12. AUCUNE DIMENSION NE DOIT ÊTRE MESURÉE DIRECTEMENT AUX PLANS
13. EN CAS DE NON CONCORDANCE, UN DESSIN DE GRANDE ÉCHELLE A PRÉSENCE SUR UN DESSIN DE PLUS PETITE ÉCHELLE.
14. TOUT LE MOBILIER AMOVIBLE (TABLE, SOFA, CHAISE, TABOURET, ETC) LES ÉQUIPEMENTS ÉLECTROMÉNAGERS (FOUR, RÉFRIGÉRATEUR, LAVEUSE, SÈCHEUSE, ETC) ET LA CUISINE SONT HORS CONTRAT.
15. LES DIMENSIONS INDICUÉES AUX PORTES ET FENÊTRES REPRÉSENTENT (SUR LES PLANS ET LES ÉLEVATIONS) LES DIMENSIONS NETTES DES PORTES ET DES FENÊTRES (TANDISQUE SUR LES COUPES) ELLES REPRÉSENTENT LES OUVERTURES BRUTES REQUISÉS.
16. LA POSITION DES CLOISONS SÈCHES INTÉRIEURES SONT DONNÉES EN LEUR CENTRE.
17. LA POSITION DES CLOISONS EN MAÇONNERIE SONT DONNÉES EN LUNE DE LEUR FACE.
18. LA COMPOSITION DES CLOISONS INTÉRIEURES NON RÉFÈREES EN PLAN CORRESPOND À LA CLOISON 'C1' DÉCRITE EN PAGE A-050.
19. LES SURFACES DE TERRAIN ET L'IMPLANTATION DU BÂTIMENT SONT ÉTABLIES D'APRÈS LES PLANS DE L'ARPENTIER GÉOMÈTRE.
20. LES COMPOSITIONS TYPES (MURS, CLOISONS, PLANCHERS, PLAFONDS, PARAPETS OU GARDE-CORPS) SONT RÉFÈRES EN PAGE A-050.

NOTES GÉNÉRALES - DÉVIS

- 20. N/A
21. TOUTS LES PRODUITS UTILISÉS DOIVENT ÊTRE INSTALÉS CONFORMEMENT AUX RECOMMANDATIONS DES MANUFACTURIERS ET EN ACCORD AVEC LES NORMES EN VIGUEUR. LES DÉVIS SOMMAIRES ET INDICATIONS DIVERSES INCLUS AUX PRÉSENTS PLANS NE DOIVENT EN AUCUN CAS SE SUBSTITUER OU ÊTRE INTERPRÉTÉS COMME AVANT PRÉSENCE SUR LES DITES RECOMMANDATIONS OU NORMES.
22. SI L'ARCHITECTE À LE MANDAT DE L'ADMINISTRATION ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX AVANT, L'ENTREPRENEUR DEVRA SOUMETTRE À L'ARCHITECTE DES ÉCHANTILLONS 12" x 12" POUR APPROBATION AVANT DE PROCÉDER AUX TRAVAUX.
23. SPÉCIFICATION DES MATÉRIAUX, COULEURS ET FINIS: INTÉRIEUR - VOIR DESSINS EXTÉRIEUR - VOIR DESSINS
24. L'UTILISATION DE PRODUITS OU MATÉRIAUX ÉQUIVALENTS DOIT ÊTRE APPROUVÉ PAR L'ARCHITECTE ET/OU L'INGÉNIEUR DANS UN DELAI RAISONNABLE AVANT DE PROCÉDER À LA COMMANDE, LA FABRICATION OU L'INSTALLATION.

NOTES GÉNÉRALES - CONSTRUCTION

- 30. L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL, LES ENTREPRENEURS SPÉCIALISÉS ET LES ARTISANS SONT TENUS D'EXÉCUTER LEURS OUVRAGES SELON LES RÈGLES DE L'ART DE LEURS MÉTIERS.
31. AVANT DE PROCÉDER À L'EXÉCUTION DES TRAVAUX, L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS ET LES CONDITIONS EXISTANTES SUR LE CHANTIER.
32. LA FINITION DES PLANCHERS, MURS, PLAFONDS ET MOBILIER DOIT ÊTRE L'OBJET D'UNE PROTECTION SUFFISANTE POUR ÉVITER QUELLE SOIT SOUILLÉE OU ABIMÉE.
33. L'ENTRETIEN GÉNÉRAL DU CHANTIER INCOMBE À L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL. TOUTS LES REBUTS DOIVENT ÊTRE DÉBARRASSÉS DU CHANTIER À MESURE DE L'AVANCEMENT DES TRAVAUX. DANS LA MESURE DU POSSIBLE, TRIER LES REBUTS À LA SOURCE ET EN DISPOSER DE MANIÈRE À EN FAVORISER LA RÉUTILISATION ET LE RÉCYCLAGE.
34. L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL DOIT S'ASSURER QUE LES ÉTABLISSEMENTS ET AUTRES STRUCTURES TEMPORAIRES SOIENT CONFORMES AUX CODES DE CONSTRUCTION.
35. L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL ASSUME LA COORDINATION DE L'ENSEMBLE DES SOUS-TRAITANTS DU CHANTIER, INCLUANT CEUX QUI TRAVAILLENT POUR LE PROPRIÉTAIRE.
36. L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL DOIT PRÉVOIR TOUT FOND DE CLOUAGE OU SOUFFLAGE REQUIS POUR L'INSTALLATION DE LA STRUCTURE, DES SYSTÈMES MÉCANIQUES ET ÉLECTRIQUES, DE LA PLOMBERIE, DU MOBILIER FIXE, DES ACCESSOIRES, CLOISONS VITRÉS ET/OU DES MÉTAUX OUVRÉS, IL DOIT EN AVISER L'ARCHITECTE ET LE MAÎTRE D'OUVRAGE AVANT LE DÉBUT LES TRAVAUX.
37. L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL DOIT AJUSTER LA DIMENSION DES OUVERTURES BRUTES AUX DIMENSIONS EXACTES DES PORTES ET FENÊTRES EN TENANT COMPTE DU CHOIX DÉFINITIF DU MANUFACTURIER.
38. SI REQUIS, L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL DOIT FOURNIR ET INSTALLER LES GOUTTIÈRES ET DESCENTES PLUVIALES REQUISÉS POUR LE DRAINAGE DE TOUTS LES TOITS.
39. L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL DOIT ASSURER L'ÉTANCHÉITÉ GÉNÉRALE DU BÂTIMENT À L'AIR ET À LEAUX AU MOYEN DE PARE-VAPEUR, PARE-AIR, MEMBRANE D'ÉTANCHÉITÉ, SOLINS, LARMIERS, CALFEUTRAGE AINSI QUE TOUT AUTRE MOYEN JUGÉ NÉCESSAIRE.
40. EN VERTU DU CODE CIVIL DU QUÉBEC, LE DROIT D'UN PROPRIÉTAIRE À EFFECTUER DES TRAVAUX SUR, OU AFFECTANT UN MUR MITOYEN, PEUT ÊTRE SUJET À L'APPROBATION DE L'AUTRE PROPRIÉTAIRE OU D'UNE EXPERTISE ASSURANT QUE LE MUR PEUT SUPPORTER LES TRAVAUX.

NOTES GÉNÉRALES - STRUCTURE

- 50. LES FONDATIONS ET DALLES STRUCTURALES EN BÉTON DOIVENT ÊTRE CALCULÉES ET SPÉCIFIÉS PAR UN INGÉNIEUR COMPÉTENT RECONNU AU CANADA, L'ARMATURE, LES COFFRAGES ET LA MISE EN PLACE DU BÉTON DOIVENT ÊTRE CONFORMES AUX NORMES CAN A231, A232 ET ACNOR G3018. SAUF INDICATION CONTRAIRE, LA RÉSISTANCE DU BÉTON DOIT ATTENDRE 25MPa À 28 JOURS.
51. TOUTS LES ÉLÉMENTS DE CHARPENTE, NOTAMMENT LES POUTRES, POTEAUX, FERMES ET LINTÉAUX DOIVENT ÊTRE CALCULÉS PAR UN INGÉNIEUR COMPÉTENT RECONNU AU CANADA. SOUMETTRE LES PLANS OU DESSINS D'ATELIER REQUIS PORTANT LE SÉEAU DE L'INGÉNIEUR EN QUESTION.
52. CALCULER LES FERMES DE TOIT CONFORMEMENT À LA NORME CAN/CSA-961-04 LES DONNÉES DE CALCUL DU BOIS (CALCUL AUX ÉTATS LIMITES) DOIVENT PERMETTRE DE SUPPORTER LES CHARGES DE NEIGE ET DE RAFALE POUR LA ZONE OU SE TROUVE LE BÂTIMENT.
53. LE MANUFACTURIER DOIT FOURNIR À L'INGÉNIEUR POUR APPROBATION LES DESSINS D'ATELIER DES FERMES DE TOIT PORTANT LE SÉEAU D'UN INGÉNIEUR COMPÉTENT RECONNU AU CANADA. ILS DOIVENT INDIQUER L'ESSENCE, LES DIMENSIONS ET LES QUALITÉS DU BOIS DE CONSTRUCTION UTILISÉ, INDIQUER LA PENTE, LA PORTÉE, LA CAMBRURE ET L'ESPACEMENT DES FERMES, INDIQUER LES TYPES DE CONNECTEURS, LEURS ÉPAISSEURS, LEURS DIMENSIONS, LEUR EMBLACEMENT ET LEUR VALEUR DE CALCUL, MONTRER LES DÉTAILS DE PORTANCE.
54. LES ÉLÉMENTS DE CHARPENTE DOIVENT ÊTRE FIXÉS AVEC UNE QUINCAILLERIE DE NATURE ET DE DIMENSION APPROPRIÉS. LORSQUE REQUIS À L'EXTÉRIEUR, LA QUINCAILLERIE DOIT ÊTRE EN ACIER GALVANISÉ À CHAUD OU INOXYDABLE.
55. SAUF INDICATION CONTRAIRE, LES SOUS-PLANCHERS DOIVENT ÊTRE INSTALLES AVEC DES VJS DE DIMENSIONS APPROPRIÉES AU 1/8" d/c MAX. OU COLLES CLOUÉS.
56. LE BOIS DE CHARPENTE EST BLANCHI SEC (S-DRY) SUR LES QUATRE FACES (S4S), SA TENEUR EN EAU NE DÉPASSE PAS 19 % LORS DE LA FABRICATION ET EST CONFORME AUX NORMES EN VIGUEUR.
57. LES CARACTÉRISTIQUES ET LA CAPACITÉ PORTANTE DU SOL SONT ÉTABLI PAR UN LABORATOIRE SPÉCIALISÉ ENCHARGÉ PAR LE PROPRIÉTAIRE. LE RAPPORT ÉCRIT DOIT ÊTRE REMIS EN COPIE À L'INGÉNIEUR EN STRUCTURE.
58. LES ÉLÉMENTS PORTEURS (MURS, POTEAUX, LINTÉAUX OU POUTRES) DOIVENT ÊTRE PROTÉGÉS POUR AVOIR LE DEGRÉ DE RÉSISTANCE AU FEU DE L'ÉTAGE SUPPORTÉ (CNB 31.31).

NOTES GÉNÉRALES - MÉCANIQUE

- 60. RÉALISER TOUTS LES TRAVAUX DE PLOMBERIE CONFORMEMENT AUX RÈGLEMENTS PROVINCIAUX, OU MUNICIPAUX PERTINENTS OUI EN LEUR ABSENCE, AU CODE NATIONAL DE LA PLOMBERIE - CANADA 2005. (CNB 7121)
61. RÉALISER TOUTS LES TRAVAUX DE VENTILATION CONFORMEMENT À LA NORME ANSI/ASHRAE-62J (CNB 62.21)
62. RACCORDER LES DRAINS FRANÇAIS, PLUVIAL ET SANITAIRE AU RÉSEAU D'AUQUEDUC DE LA VILLE.
63. MUNIR LES DRAINS DE CHAQUE ÉQUIPEMENT DE PLOMBERIE DU SOUS-SOL DE CLAPETS ANTI-RETOUR INDIVIDUELS.
64. INSTALLER DES EXTINCTEURS PORTATIFS CONFORMEMENT AUX RÈGLEMENTS PROVINCIAUX (CNB 32.517), TERRITORIAUX OU MUNICIPAUX PERTINENTS, OU AU CNPI EN L'ABSENCE DES RÈGLEMENTS MENTIONNÉS.
65. LES RÉSEAUX DE CONDUITS D'AIR DOIVENT ÊTRE CONFORME À LA SOUS-SECTION 3.6.5 DU CNB.
66. UN ÉQUIPEMENT MÉCANIQUE ET SES COMPOSANTES SONT PROHIBÉS SUR UNE FAÇADE OU UNE PARTIE DE BÂTIMENT VISIBLE DUNE VOIE PUBLIQUE ADJACENTE AU TERRAIN.

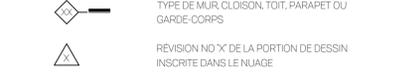
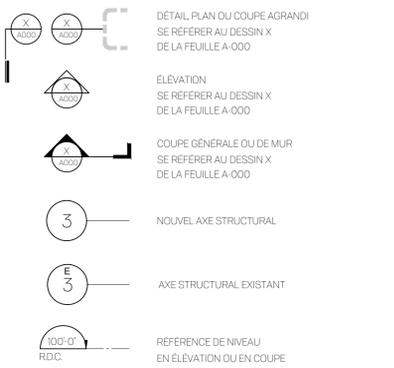
NOTES ÉLECTRICITÉ

- 70. RÉALISER TOUTS LES TRAVAUX D'ÉLECTRICITÉ CONFORMEMENT AUX RÈGLEMENTS PROVINCIAUX, OU MUNICIPAUX PERTINENTS OUI EN LEUR ABSENCE, AU CSA-C221, CODE CANADIEN DE L'ÉLECTRICITÉ.
71. PRÉVOIR L'ENTRÉE ÉLECTRIQUE SELON LA CAPACITÉ REQUISE.
72. UN ÉCLAIRAGE DE SÉCURITÉ D'AU MOINS 10 LX AU PLANCHER EST REQUIS DANS LES ISSUES, LES ACCÈS À L'ISSUE ET LES CORRIDORS. CET ÉCLAIRAGE DOIT ÊTRE RACCORDE À UNE SOURCE D'ALIMENTATION INDÉPENDANTE D'UNE AUTONOMIE DE 30 MINUTES MIN. 73. LES ISSUES ET LES ACCÈS À L'ISSUE DOIVENT DISPOSER D'UN NIVEAU DÉCLAIEMENT MOYEN DE 50 LX MIN. (CNB 32.71 OU 99A1)
73. SI UN SYSTÈME D'ALARME INCENDIE EST REQUIS, IL DOIT ÊTRE CONFORME À ULC-S524 ET ULC-S537 (CNB 32.4). INSTALLER DES DÉTECTEURS DE CHALEUR DANS LES LOCAUX DE RANGEMENT, CONCIERGE ET PIÈCES DE STOCKAGE DE PRODUITS DANGEREUX (CNB 32.410), DES DÉTECTEURS DE FUMÉE DANS LES PIÈCES OU LON D'ORT, LES CORRIDORS QUI LES DESERVENT, LES CORRIDORS COMMUNS ET LES ISSUES (CNB 32.411), DES DÉCLENCHEURS MANUELS À PROXIMITÉ DE CHAQUE ENTRÉE PRINCIPALE ET ISSUE (CNB 32.416) RELIER LE SYSTÈME D'ALARME INCENDIE À UNE SOURCE D'ALIMENTATION ÉLECTRIQUE DE SECOURS D'UNE AUTONOMIE MINIMUM DE 24H (CNB 32.78).
74. LES AVERTISSEURS DE FUMÉE DEVRAIENT ÉGALEMENT ÊTRE MUNI D'UNE SOURCE D'ALIMENTATION AUXILIERE À TITRE DE PRÉCAUTION AU CAS OUI IL Y AURAIT UNE PANNE D'ÉLECTRICITÉ INTERROMPANT LE FONCTIONNEMENT DES AVERTISSEURS DE FUMÉE ÉLECTRIQUES. [RÉGLÈMENT CONSTRUCTION]
75. LES APPAREILS DÉCLAIAGE ENCASTRÉS SONT INTERDITS DANS LES PLAFOND ISOLÉS, À MOINS QU'ILS SOIENT CONÇUS À CETTE FIN (CNB 32.71).
76. INSTALLER LES PRISES COMPTOIR ET LES PRISES DESTINÉES À DES ORDINATEURS SUR CIRCUITS INDÉPENDANTS DE 20A. CELLES DES SALLE DE BAIN ET CUISINE DOIVENT ÊTRE MUNITES D'UN DISJONCTEUR (DDT).
77. TOUTS LES VENTILATEURS DE SALLE DE BAIN SONT MUNIS D'INTERRUPTEURS SUR MINUTERIE.
78. SPÉCIFICATIONS DES ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES: PRISES PAR CLIENT - INSTALLATION PAR ENTREPRENEUR GRADATEURS PAR CLIENT - INSTALLATION PAR ENTREPRENEUR PLINTHES PAR CLIENT - INSTALLATION PAR ENTREPRENEUR LUMINAIRES PAR CLIENT - INSTALLATION PAR ENTREPRENEUR THERMOSTATS PAR CLIENT - INSTALLATION PAR ENTREPRENEUR

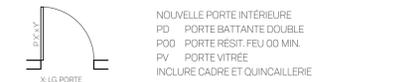
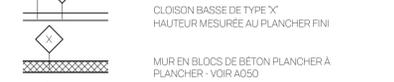
NOTES GÉNÉRALES - COMPARTIMENTATION

- 80. LES NOTES QUI SUIVENT RÉSUMENT LES PRINCIPALES EXIGENCES DE CONSTRUCTION CONCERNANT LA COMPARTIMENTATION DU BÂTIMENT ET NE DOIVENT EN AUCUN CAS SOUS-TRAIRE L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL ET SES SOUS-TRAITANTS DE L'APPLICATION DU CODE NATIONAL DE CONSTRUCTION - VERSION QUÉBEC 2005 (CNB)
81. LE BÂTIMENT EST ASSUJETTI À LA PARTIE 9 (CNB 13.32), IL PEUT ÊTRE DE CONSTRUCTION COMBUSTIBLE (CNB 910.14.5).
82. DEGRÉ DE RÉSISTANCE AU FEU DES SÉPARATIONS COUPE-FEU N/A
83. LE DEGRÉ DE RÉSISTANCE AU FEU DES SÉPARATIONS COUPE-FEU DOIT ÊTRE ÉTABLI PAR UN ASSEMBLAGE HOMOLOGUÉ. SE RÉFÈRE AUX SYSTÈMES TYPE (A-050) POUR CONNATRE LA NORME ULC À APPLIQUER, CONSTRUIRE LES ASSEMBLAGES SELON LES SPÉCIFICATIONS DE LA NORME.
84. OBTURER LES PERÇEMENTS AUX TRAVERS DES SÉPARATIONS COUPE-FEU PAR DES ASSEMBLAGES COUPE-FEU HOMOLOGUÉS SELON LA NORME CAN/ULC-S18. MUNIR LES OUVERTURES ET CONDUITS TRAVERSANTS LES SÉPARATIONS COUPE-FEU DE REGISTRES COUPE-FEU HOMOLOGUÉS. LE DEGRÉ PARE-FLAMME EXIGE POUR CES DISPOSITIFS DOIT ÊTRE CONFORME AU TABLEAU 318.4 (CNB 31.9 ET 910.12.6)
85. ASSURER L'INTÉGRITÉ ACOUSTIQUE AUTOUR DE CHAQUEUNE DES OUVERTURES CRÉÉES POUR LE PASSAGE DE CONDUITS DE MÉCANIQUE OU D'ÉLECTRICITÉ.
86. INTÉGRITÉ DES ESCALIERS D'ISSUE AUCUN CONDUIT DE VENTILATION OU TUYAUTERIE NE DOIT TRAVERSER LES CLOISONS D'UN ESCALIER D'ISSUE.
87. LES VIDES TECHNIQUES VERTICAUX DOIVENT ÊTRE CONFORMES À LA SOUS-SECTION 3.6.3 EN VERTU DE L'ARTICLE 910.12.7). ASSURER LA CONTINUITÉ DE LA RÉSISTANCE AU FEU DU VIDE TECHNIQUE (CNB 3.6.3.1) ASSURER LA CONTINUITÉ COUPE-FEU ET PARE-FUMÉE EN PROLONGEANT LA PAROI DE PUITS EN-DESSOUS DU DERNIER NIVEAU DESSERVÉ PAR CE PUITS.
88. UN CONDUIT QUI PÉNÈTRE UNE SÉPARATION COUPE-FEU DOIT ÊTRE MUNI D'UN REGISTRE COUPE-FEU HOMOLOGUÉ AYANT UN DEGRÉ PARE-FLAMME DE 45 MIN ET ÊTRES CONÇU SELON LA NORME ULC-S505. (CNB 31.8)
89. AUCUN CONDUIT DE VENTILATION OU TUYAUTERIE NE DOIT TRAVERSER LA SÉPARATION COUPE-FEU D'UNE ISSUE (CNB 34.44).
90. LES REVÊTEMENTS INTÉRIEURS DE FINITION DOIVENT AVOIR UN INDICE DE PROPAGATION DE LA FLAMME RESPECTANT LES EXIGENCES DU (CNB 31.113 ET 910.16) MURS ET LES PLAFONDS 150 ISSUES, CORRIDORS COMMUNS 25
91. LES ISOLANTS EN MOUSSE PLASTIQUE DOIVENT ÊTRE PROTÉGÉS PAR UNE BARRIÈRE THERMIQUE (EX: GYPSE) (CNB 31.42 ET 910.16.10).
92. LES SURFACES AUTORSÉES POUR LES FAÇADES DE RAYONNEMENT SONT CALCULÉES AVEC LE CARRÉ DE LA DISTANCE LIMITATIVE DE CHAQUE LOGEMENT OU COMPARTIMENT RESISTANT AU FEU (CNB 910.14.21 b) ii) ET 910.14.11 c)). VOIR CALCULS DÉTAILLÉS AUX PLANS.
93. LES OUVERTURES (PORTES OU FENÊTRES) PRATIQUÉES DANS UNE SÉPARATION COUPE-FEU SONT PROTÉGÉES PAR UN DISPOSITIF D'OBSTURATION CONFORME À NFPA-80 (CNB 910.13). LES PORTES DOIVENT COMPORTER UN DISPOSITIF DE FERMETURE AUTOMATIQUE (CNB 31.81) DRP SÉPARATION DRP OUVERTURE 30-45MIN 20 MIN 45 MIN IH

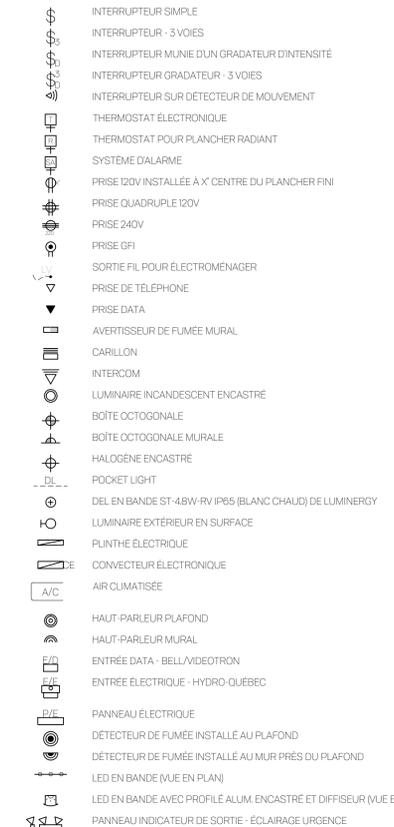
LÉGENDE GÉNÉRALE - SYMBOLES



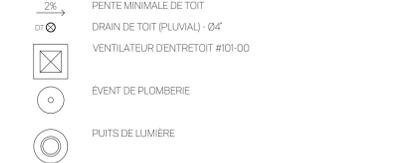
LÉGENDE GÉNÉRALE - DESSINS



LÉGENDE ÉLECTRIQUE



LÉGENDE TOITURE



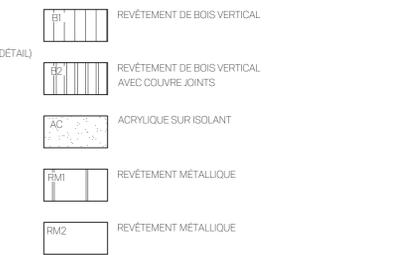
LÉGENDE MÉCANIQUE



LISTE DES DESSINS

Table listing drawing codes (A000 to A350) and their descriptions (GENERALITIES AND SYMBOLS, COMPOSITIONS TYPE, etc.).

LÉGENDE MATÉRIAUX - EXTÉRIEURS



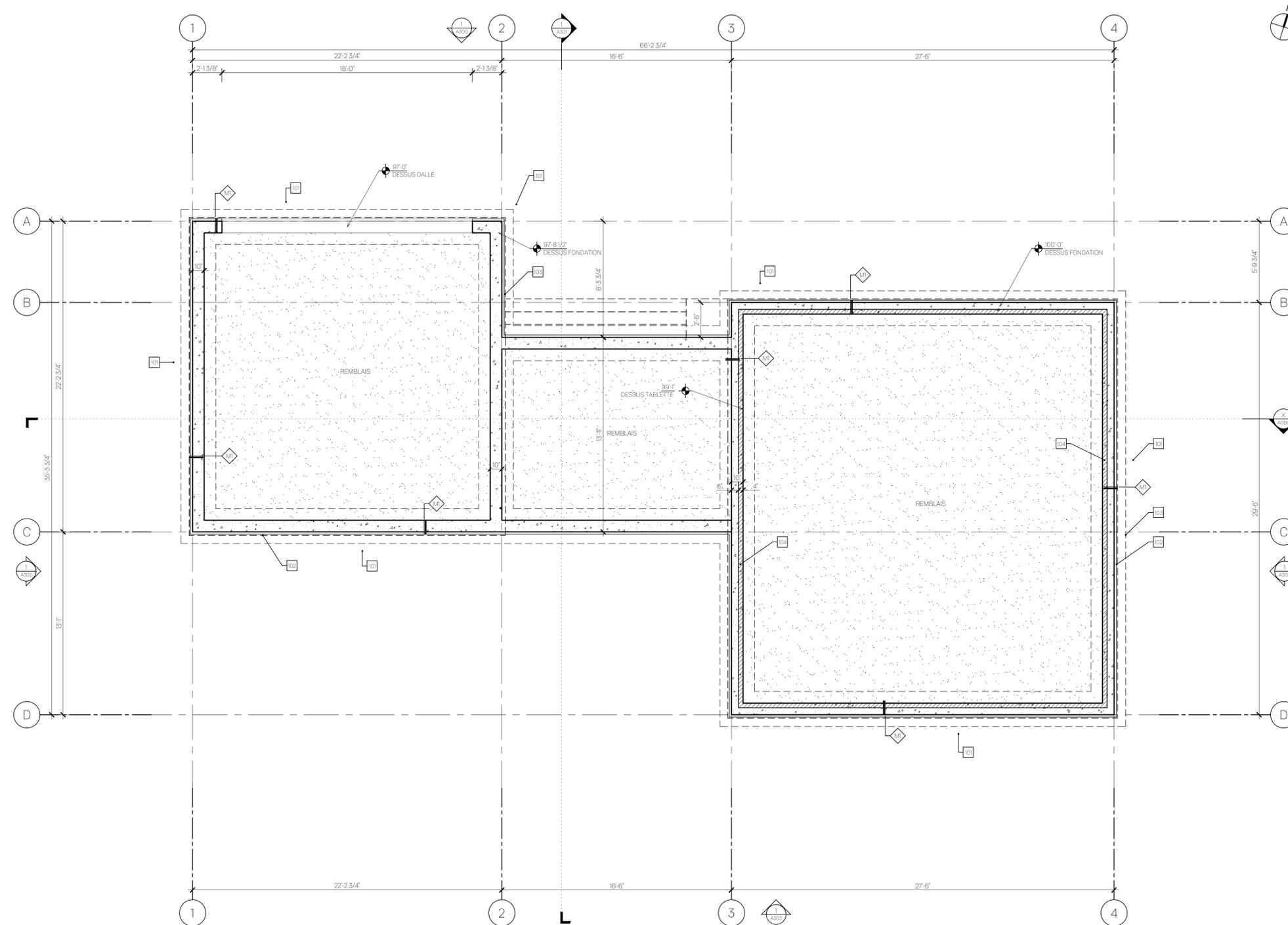
LÉGENDE MATÉRIAUX - INTÉRIEURS



ABRÉVIATIONS GÉNÉRALES

Table listing abbreviations (ASC, BI, B1, etc.) and their corresponding terms (ASCENSEUR, AXE CENTRAL, etc.).

CHALET ESTEREL
RUE DES GRENOBLES
ESTEREL, QC
LOT # 5 508 590
Consultants
Notes générales:
Le Propriétaire Général doit vérifier tous les documents et toutes les dimensions avec les conditions du chantier et signer tous les plans autorisant la construction des plans à été procédé à leur vérification change avant de procéder à la mise en place des produits manufacturés ou autres à installer. Tous les plans doivent être conformes aux recommandations du ou des experts de l'industrie concernée pour l'installation des produits de construction ou de réparation.
Tous les éléments de structure doivent être conçus et approuvés par un ingénieur (M.Q.).
Tous les documents doivent être reproduits ou utilisés à des fins autres qu'elles qu'elles sont originellement écrites, sauf avec l'autorisation de l'architecte.
Tous les renseignements sont fournis selon le système impérial et à portée par rapport au dossier. Avec aucune dimension ne doit être mesurée directement sur un dessin. Un dessin de grande échelle a préséance sur un autre dessin.
L'entrepreneur doit valider les travaux conformément au Code de construction du Québec et Code national du bâtiment. Dans ce cas, les dimensions ou de construction entre eux normes et codes les exigences les plus strictes s'appliquent.
Sous sa professionnel
Maurice Martel Architecte
2020-08-25
PAS POUR CONSTRUCTION POUR INFORMATION SEULEMENT
Table with 3 columns: No., Objet, Date.
Dessiné par M.M., Conçu par M.M.
Vérifié par M.M., Echelle 1/4" = 1'-0"
Contrat 20222-ETL
A000



NOTES AUX PLANS ET ÉLÉVATIONS

- 101. DRAIN FRANÇAIS
- 102. ISOLANT RIGIDE
- 103. SEMELLE, VOIR STRUCTURE
- 104. TABLETTE DANS LE MUR DE FONDATION, 4"
- 105. PUISARD
- 106. PORTE DE GARAGE PLEINE EN ACIER ISOLÉ 18'-0" x 7'-6" HT. FINI LISSE, RECOUVERTE DE PLANCHES TYPE BI
- 107. DALLE DE BÉTON POLI, PRÉVOIR PENTE DE DRAINAGE VERS LE PUISARD.
- 108. PALIER ET MARCHES EN BOIS
- 109. GARDE-CORPS @36" HT.
- 110. ENMARCHÈMENT EN CÈDRE
- 111. TERRASSE EN CÈDRE
- 112. ESCALIER EN BOIS MASSIF.
- 113. MAIN-COURANTE DE SECTION CIRCULAIRE @ 1 1/2" Ø, @ 2' DU MUR ET @ 36" DU NEZ DE

- MARCHE
- 114. GARDE-CORPS EN VERRE TREMPÉ @36" HT.
- 115. PANNEAU DE VERRE TREMPÉ
- 116. DALLE DE BÉTON POLI AU DIAMANT, RADIANTE
- 117. COLONNE EN ACIER PEINT, VOIR STRUCTURE
- 118. COLONNE D'ACIER AU-DESSUS, ASSISE SUR POUTRE DE TRANSFERT, VOIR STRUCTURE.
- 119. FOYER AU BOIS, CHEMINÉE AU TOIT.
- 120. GARDE-CORPS EN ALUMINIUM SOLIDE @ 42" HT, FIXÉ SUR LE DESSUS DE LATERRASSE COULEUR GRIS, VENT DE FUMÉE DE GENTEK
- 121. SOLIN DE COURONNEMENT, COULEUR GRIS VENT DE FUMÉE DE GENTEK
- 122. MEMBRANE DE TOITURE BLANCHE, MONOPENTE VERS L'ARRIÈRE 2%
- 123. PROFIL DE LA MEZZANINE AU-DESSUS

NOTE GÉNÉRALE

TOUTES LES PORTES ET FENÊTRE EXTERIEURES SERONT EN ALUMINIUM COULEUR GRIS (VENT DE FUMÉ) DE GENTEK À L'EXTÉRIEUR ET BLANC À L'INTÉRIEUR.

- RM1. REVÊTEMENT DE TOITURE MÉTALLIQUE, MSI COULEUR GRIS FUSAN DE MAC ARCHITECTURAL.
- RM2. FEUILLE D'ALUMINIUM PRÉPEINT, COULEUR TEL QUE LES FENÊTRES.
- B1. REVÊTEMENT DE BOIS VERTICAL, CÈDRE BLANC, FINI VINTAGE GRAY DE MAXIFORET. PLANCHES DE 6" AVEC JOINTS EN V.
- B2. REVÊTEMENT DE BOIS VERTICAL, IDEM À B1 MAIS AVEC DES BAGUETTES DE BOIS EN CÈDRE BLANC DE 1 1/2" SUR LES JOINTS.
- AC. ACRYLIQUE SUR ISOLANT, FINI LISSE, COULEUR GRIS NATUREL.
- LO. LIMITATEUR D'OUVERTURE, MAXIMUM 4'.

CHALET ESTEREL
RUE DES GRENOBLES
ESTEREL, QC
LOT # 5 508 590

Consultants

Notes générales:

L'entrepreneur Général devra vérifier tous les documents et toutes les dimensions avec les conditions du chantier et signer tous plans au constructeur des plans. Il est procédé à toute vérification change avant de procéder à la mise en place de produits manufacturés ou autres de façon à ce que tous les quarts soient respectés.
Le plan de fondation comprend toutes les références aux détails, plans et recommandations du ou des ingénieurs des divers domaines respectifs. Les plans de construction ou de réparation.
Tous les éléments de structure doivent être conçus et approuvés par un ingénieur (M.S.Q.)
Tous les plans et devis sont la propriété de l'architecte.
Ces documents ne peuvent être reproduits ou utilisés à des fins autres que celles qu'ils sont originellement destinés, sauf avec l'autorisation de l'architecte.
Tous dimensions sont indiqués selon le système impérial et la priorité par rapport aux décimales. Avec aucune dimension ne doit être mesurée directement sur un dessin. Un dessin de grande échelle a préséance sur un de plus petit.
L'entrepreneur doit exécuter les travaux conformément au Code de construction du Québec, et Code national du bâtiment. Dans le cas de dimensions ou de contradictions entre ces normes et codes les exigences les plus strictes s'appliquent.

Sceau professionnel



2020-08-27

PAS POUR CONSTRUCTION
POUR INFORMATION SEULEMENT

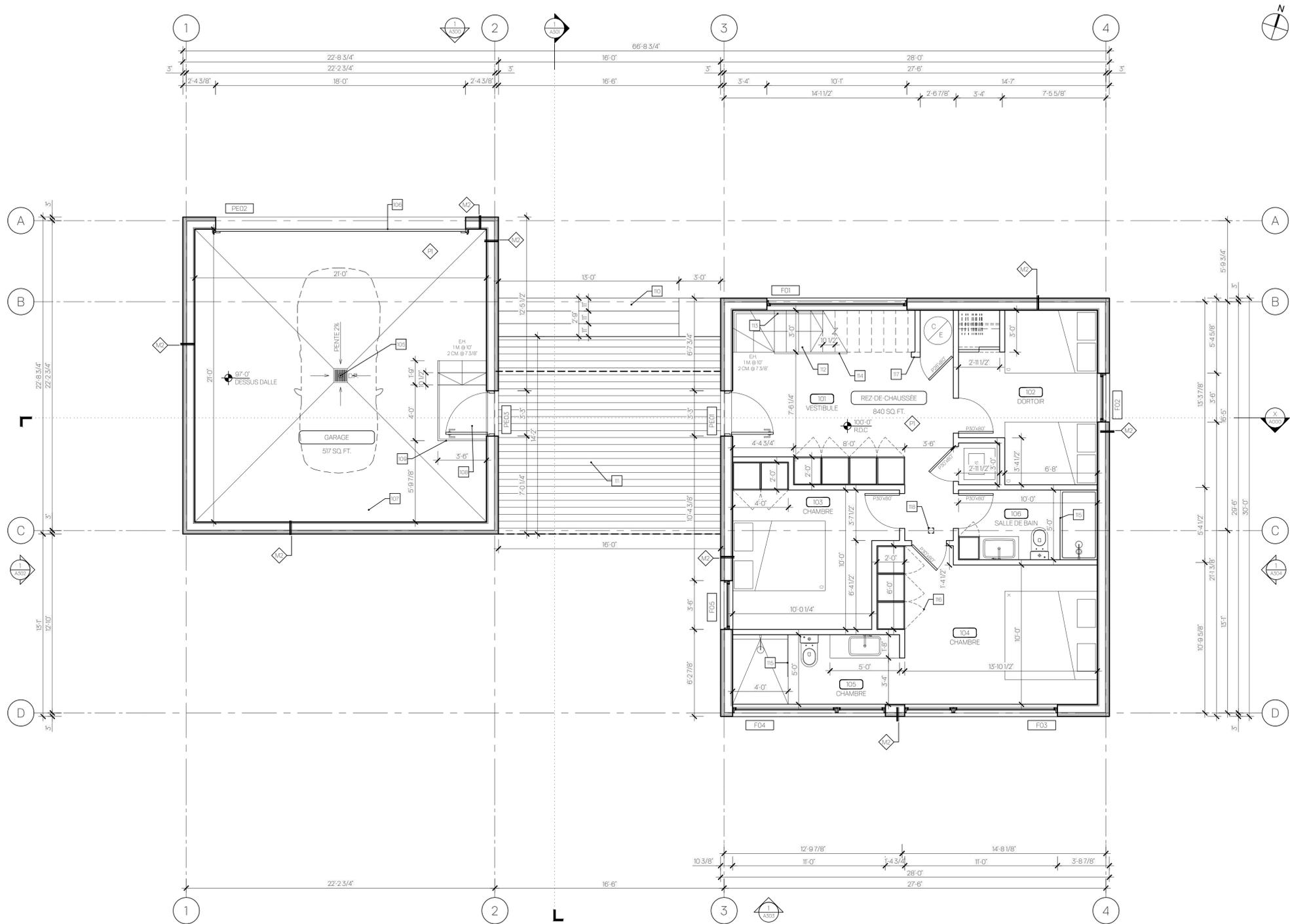
No.	Objet	Date
01	POUR INFORMATION	14-08-2020
02	POUR PERMIS	25-08-2020

Client
LUC LATREILLE
18, DES BAUGÈS, BLAINVILLE, QC, J7C 0L5
514-292-7345

Titre du dessin
PLAN DE FONDATION

Dessiné par M.M.	Conçu par M.M.
Vérifié par M.M.	Echelle 1/4" = 1'-0"
	Contrat 20222-ETL

A100



NOTES AUX PLANS ET ÉLÉVATIONS

- 101. DRAIN FRANÇAIS
- 102. ISOLANT RIGIDE
- 103. SEMELLE, VOIR STRUCTURE
- 104. TABLETTE DANS LE MUR DE FONDATION, 4"
- 105. PUISARD
- 106. PORTE DE GARAGE PLEINE EN ACIER ISOLE 18'-0" x 7'-6" HT. FINI LISSE, RECOUVERTE DE PLANCHES TYPE BI
- 107. DALLE DE BÉTON POLI, PRÉVOIR PENTE DE DRAINAGE VERS LE PUISARD.
- 108. PALIER ET MARCHES EN BOIS
- 109. GARDE-CORPS @36" HT.
- 110. ENMARCHÈMENT EN CÈDRE
- 111. TERRASSE EN CÈDRE
- 112. ESCALIER EN BOIS MASSIF.
- 113. MAIN-COURANTE DE SECTION CIRCULAIRE @ 1 1/2" Ø. @ 2" DU MUR ET @ 36" DU NEZ DE

- MARCHE
- 114. GARDE-CORPS EN VERRE TREMPÉ @36" HT.
- 115. PANNEAU DE VERRE TREMPÉ
- 116. DALLE DE BÉTON POLI AU DIAMANT, RADIANTE
- 117. COLONNE EN ACIER PEINT, VOIR STRUCTURE
- 118. COLONNE D'ACIER AU-DESSUS, ASSISE SUR POUTRE DE TRANSFERT, VOIR STRUCTURE
- 119. FOYER AU BOIS, CHEMINÉE AU TOIT
- 120. GARDE-CORPS EN ALUMINIUM SOLIDE @ 42" HT, FIXÉ SUR LE DESSUS DE LATERRASSE COULEUR GRIS, VENT DE FUMÉE DE GENTEK
- 121. SOLIN DE COURONNEMENT, COULEUR GRIS VENT DE FUMÉE DE GENTEK
- 122. MEMBRANE DE TOITURE BLANCHE, MONOPENTE VERS L'ARRIÈRE 2%
- 123. PROFIL DE LA MEZZANINE AU-DESSUS

NOTE GÉNÉRALE

TOUTES LES PORTES ET FENÊTRE EXTERIEURES SERONT EN ALUMINIUM COULEUR GRIS (VENT DE FUMÉ) DE GENTEK À L'EXTÉRIEUR ET BLANC À L'INTÉRIEUR.

- RM1. REVÊTEMENT DE TOITURE MÉTALLIQUE, MSI COULEUR GRIS FUSAN DE MAC ARCHITECTURAL
- RM2. FEUILLE D'ALUMINIUM PRÉPEINT, COULEUR TEL QUE LES FENÊTRES.
- B1. REVÊTEMENT DE BOIS VERTICAL, CÈDRE BLANC, FINI VINTAGE GRAY DE MAXIFORET. PLANCHES DE 6" AVEC JOINTS EN V.
- B2. REVÊTEMENT DE BOIS VERTICAL, IDEM À B1 MAIS AVEC DES BAGUETTES DE BOIS EN CÈDRE BLANC DE 1 1/2" SUR LES JOINTS.
- AC. ACRYLIQUE SUR ISOLANT, FINI LISSE, COULEUR GRIS NATUREL
- LO. LIMITATEUR D'OUVERTURE, MAXIMUM 4".

CHALET ESTEREL
RUE DES GRENOBLES
ESTEREL, QC
LOT # 5 508 590

Consultants

Notes générales:

L'ingénieur Général devra vérifier tous les documents et toutes les dimensions avec les conditions du chantier et agréer tous plans au constructeur des plans à son arrivée à toute modification avant de procéder à la mise en œuvre de produits manufacturés ou autres de qualité. Tous les plans doivent être vérifiés et approuvés par un ingénieur MQC. Tous les éléments de structure doivent être conçus et approuvés par un ingénieur MQC. Tous les documents ne peuvent être reproduits ou utilisés à des fins autres que celles qu'ils sont originellement destinés, sauf avec l'autorisation de l'architecte.

Tout dimensionnement est indiqué selon le système impérial et à priori par rapport aux dessins. Avoir aucune dimension ne doit être mesurée directement sur un dessin. Un dessin de grande échelle a préséance sur un de plus petit.

L'entrepreneur doit valider les travaux conformément au Code de construction du Québec et Code national du bâtiment. Dans le cas de dimensions ou de contradictions entre ces normes et celles des exigences les plus strictes s'appliquent.

Sceau professionnel



2020-08-25

PAS POUR CONSTRUCTION
POUR INFORMATION SEULEMENT

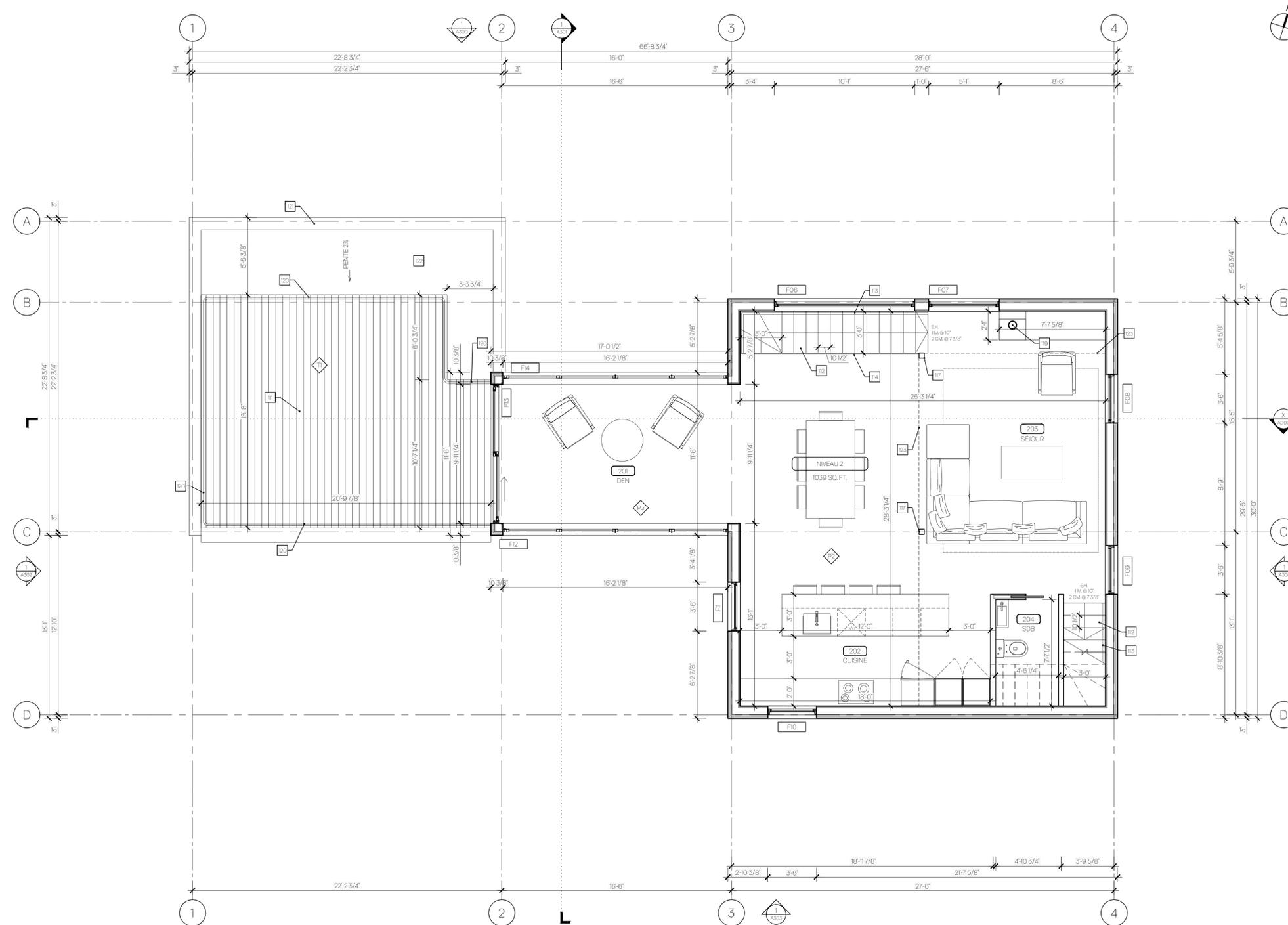
No.	Objet	Date
01	POUR INFORMATION	14-08-2020
02	POUR PERMIS	25-08-2020

Client
LUC LATREILLE
18, DES BAUGES, BLAINVILLE, QC, J7C 0L5
514-292-7345

Titre du dessin
PLAN DU REZ-DE-CHAUSSEE

Dessiné par M.M.	Conçu par M.M.
Vérifié par M.M.	Echelle 1/4" = 1'-0"
	Contrat 20222-ETL

A101



NOTES AUX PLANS ET ÉLÉVATIONS

- 101. DRAIN FRANÇAIS
- 102. ISOLANT RIGIDE
- 103. SEMELLE, VOIR STRUCTURE
- 104. TABLETTE DANS LE MUR DE FONDATION, 4"
- 105. PUISARD
- 106. PORTE DE GARAGE PLEINE EN ACIER ISOLÉ 18'-0" x 7'-6" HT. FINI LISSE, RECOUVERTE DE PLANCHES TYPE BI
- 107. DALLE DE BÉTON POLI, PRÉVOIR PENTE DE DRAINAGE VERS LE PUISARD
- 108. PALIER ET MARCHES EN BOIS
- 109. GARDE-CORPS @36" HT.
- 110. ENMARCHÈMENT EN CÈDRE
- 111. TERRASSE EN CÈDRE
- 112. ESCALIER EN BOIS MASSIF
- 113. MAIN-COURANTE DE SECTION CIRCULAIRE @ 1 1/2" Ø, @ 7" DU MUR ET @ 36" DU NEZ DE
- 114. MARCHÉ
- 115. GARDE-CORPS EN VERRE TREMPÉ @36" HT.
- 116. PANNEAU DE VERRE TREMPÉ
- 117. COLONNE EN ACIER PEINT, VOIR STRUCTURE
- 118. COLONNE D'ACIER AU-DESSUS, ASSISE SUR POUTRE DE TRANSFERT, VOIR STRUCTURE
- 119. FOYER AU BOIS, CHEMINÉE AU TOIT
- 120. GARDE-CORPS EN ALUMINIUM SOLIDE @ 42" HT, FIXÉ SUR LE DESSUS DE LATERRASSE COULEUR GRIS, VENT DE FUMÉE DE GENTEK
- 121. SOLIN DE COURONNEMENT, COULEUR GRIS VENT DE FUMÉE DE GENTEK
- 122. MEMBRANE DE TOITURE BLANCHE, MONOPENTE VERS L'ARRIÈRE 2%
- 123. PROFIL DE LA MEZZANINE AU-DESSUS

NOTE GÉNÉRALE

TOUTES LES PORTES ET FENÊTRE EXTERIEURES SERONT EN ALUMINIUM COULEUR GRIS (VENT DE FUMÉ) DE GENTEK À L'EXTÉRIEUR ET BLANC À L'INTÉRIEUR.

- RM1. REVÊTEMENT DE TOITURE MÉTALLIQUE, MSI COULEUR GRIS FUSAN DE MAC ARCHITECTURAL
- RM2. FEUILLE D'ALUMINIUM PRÉPEINT, COULEUR TEL QUE LES FENÊTRES
- B1. REVÊTEMENT DE BOIS VERTICAL, CÈDRE BLANC, FINI VINTAGE GRAY DE MAXIFORET. PLANCHES DE 6" AVEC JOINTS EN V
- B2. REVÊTEMENT DE BOIS VERTICAL, IDEM À B1 MAIS AVEC DES BAGUETTES DE BOIS EN CÈDRE BLANC DE 1 1/2" SUR LES JOINTS
- AC. ACRYLIQUE SUR ISOLANT, FINI LISSE, COULEUR GRIS NATUREL
- LO. LIMITATEUR D'OUVERTURE MAXIMUM 4"

CHALET ESTEREL

RUE DES GRENOBLES
ESTEREL, QC
LOT # 5 508 590

Consultants

Notes générales:

L'entrepreneur Général devra vérifier tous les documents et toutes les dimensions avec les conditions du chantier et signer tous plans ou coupures des plans à son arrivée à l'heure indiquée dans le permis de construire. Le plan de travail comprend toutes les références aux détails, plans et recommandations du ou des ingénieurs professionnels ou autres experts pour tous les équipements nécessaires. Tous les éléments de structure doivent être conçus et approuvés par un ingénieur MQC. Tous les documents doivent être reproduits ou utilisés à des fins autres que celles qu'ils ont été originellement créés, sauf avec l'autorisation de l'architecte. Tout dimensionnement est indiqué selon le système impérial et à portée par rapport aux axes. Avoir toutes les dimensions indiquées mesurées directement sur un dessin. Un dessin de grande échelle a préséance sur un de plus petit. L'entrepreneur doit valider les travaux conformément au Code de construction du Québec et Code national du bâtiment. Dans le cas de dimensions ou de contradictions entre ces normes et codes les exigences les plus strictes s'appliquent.

Scieu professionnel



2020-08-25

PAS POUR CONSTRUCTION
POUR INFORMATION SEULEMENT

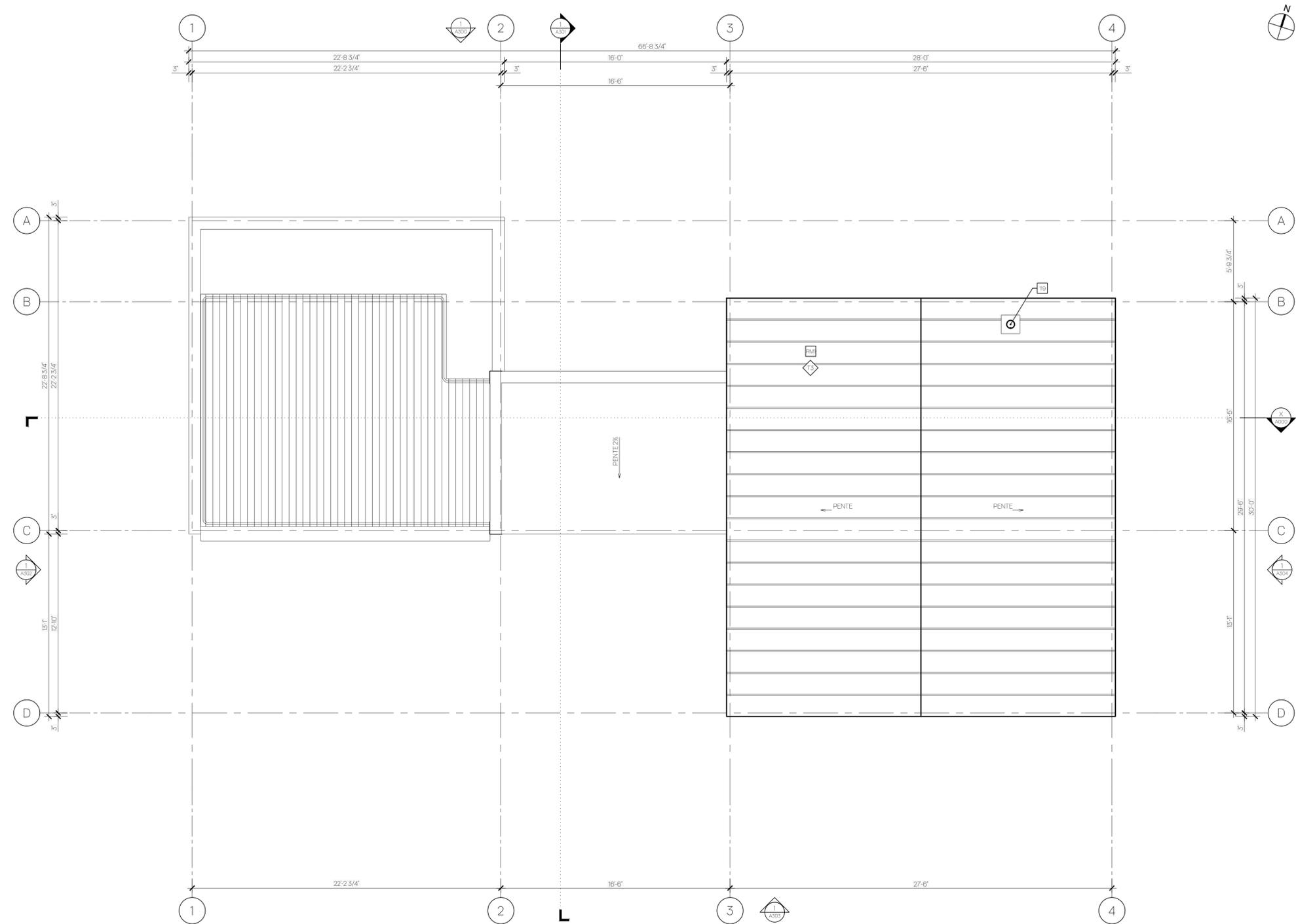
No.	Objet	Date
01	POUR INFORMATION	14-08-2020
02	POUR PERMIS	25-08-2020

Client
LUC LATREILLE
18, DES BAGUES, BLAINVILLE, QC, J7C 0L5
514-292-7345

Titre du dessin
PLAN DU NIVEAU 2

Dessiné par M.M.	Conçu par M.M.
Vérifié par M.M.	Echelle 1/4" = 1'-0"
	Contrat 20222-ETL

A102



NOTES AUX PLANS ET ÉLÉVATIONS

- 101. DRAIN FRANÇAIS
- 102. ISOLANT RIGIDE
- 103. SEMELLE, VOIR STRUCTURE
- 104. TABLETTE DANS LE MUR DE FONDATION, 4"
- 105. PUISARD
- 106. PORTE DE GARAGE PLEINE EN ACIER ISOLÉ 18'-0" x 7'-6" HT. FINI LISSE, RECOUVERTE DE PLANCHES TYPE B1
- 107. DALLE DE BÉTON POLIÉ, PRÉVOIR PENTE DE DRAINAGE VERS LE PUISARD.
- 108. PALIER ET MARCHES EN BOIS
- 109. GARDE-CORPS @36" HT.
- 110. ENMARCHÈMENT EN CÈDRE
- 111. TERRASSE EN CÈDRE
- 112. ESCALIER EN BOIS MASSIF.
- 113. MAIN-COURANTE DE SECTION CIRCULAIRE @ 1 1/2" Ø, @ 2' DU MUR ET @ 36" DU NEZ DE

- MARCHE
- 114. GARDE-CORPS EN VERRE TREMPÉ @36" HT.
- 115. PANNEAU DE VERRE TREMPÉ
- 116. DALLE DE BÉTON POLIÉ AU DIAMANT, RADIANTE
- 117. COLONNE EN ACIER PEINT, VOIR STRUCTURE
- 118. COLONNE D'ACIER AU-DESSUS, ASSISE SUR POUTRE DE TRANSFERT, VOIR STRUCTURE
- 119. FOYER AU BOIS, CHEMINÉE AU TOIT
- 120. GARDE-CORPS EN ALUMINIUM SOLIDE @ 42" HT, FIXÉ SUR LE DESSUS DE LATERRASSE COULEUR GRIS, VENT DE FUMÉE DE GENTEK
- 121. SOLIN DE COURONNEMENT, COULEUR GRIS VENT DE FUMÉE DE GENTEK
- 122. MEMBRANE DE TOITURE BLANCHE, MONOPENTE VERS L'ARRIÈRE 2%
- 123. PROFIL DE LA MEZZANINE AU-DESSUS

NOTE GÉNÉRALE

TOUTES LES PORTES ET FENÊTRE EXTERIEURES SERONT EN ALUMINIUM COULEUR GRIS (VENT DE FUMÉ) DE GENTEK À L'EXTÉRIEUR ET BLANC À L'INTÉRIEUR.

- RM1. REVÊTEMENT DE TOITURE MÉTALLIQUE, MSI COULEUR GRIS FUSAIN DE MAC ARCHITECTURAL
- RM2. FEUILLE D'ALUMINIUM PRÉPEINT, COULEUR TEL QUE LES FENÊTRES.
- B1. REVÊTEMENT DE BOIS VERTICAL, CÈDRE BLANC, FINI VINTAGE GRAY DE MAXIFORET. PLANCHES DE 6" AVEC JOINTS EN V.
- B2. REVÊTEMENT DE BOIS VERTICAL, IDEM À B1 MAIS AVEC DES BAGUETTES DE BOIS EN CÈDRE BLANC DE 1 1/2" SUR LES JOINTS.
- AC. ACRYLIQUE SUR ISOLANT, FINI LISSE, COULEUR GRIS NATUREL
- LO. LIMITATEUR D'OUVERTURE, MAXIMUM 4'.

CHALET ESTEREL
RUE DES GRENOBLES
ESTEREL, QC
LOT # 5 508 590

Consultants

Notes générales:

L'entrepreneur Général devra vérifier tous les documents et toutes les dimensions avec les conditions du chantier et signer tous plans au constructeur des plans à l'ordre de la suite vérification change avant de procéder à la mise en place de produits manufacturés ou autres de façon à ce que les produits manufacturés soient en conformité avec les plans et les dimensions indiquées sur les plans. Les dimensions indiquées sur les plans sont des dimensions nominales et ne tiennent pas compte des tolérances de fabrication. Les dimensions indiquées sur les plans sont des dimensions nominales et ne tiennent pas compte des tolérances de fabrication. Les dimensions indiquées sur les plans sont des dimensions nominales et ne tiennent pas compte des tolérances de fabrication. Les dimensions indiquées sur les plans sont des dimensions nominales et ne tiennent pas compte des tolérances de fabrication.

Sceau professionnel



PAS POUR CONSTRUCTION
POUR INFORMATION SEULEMENT

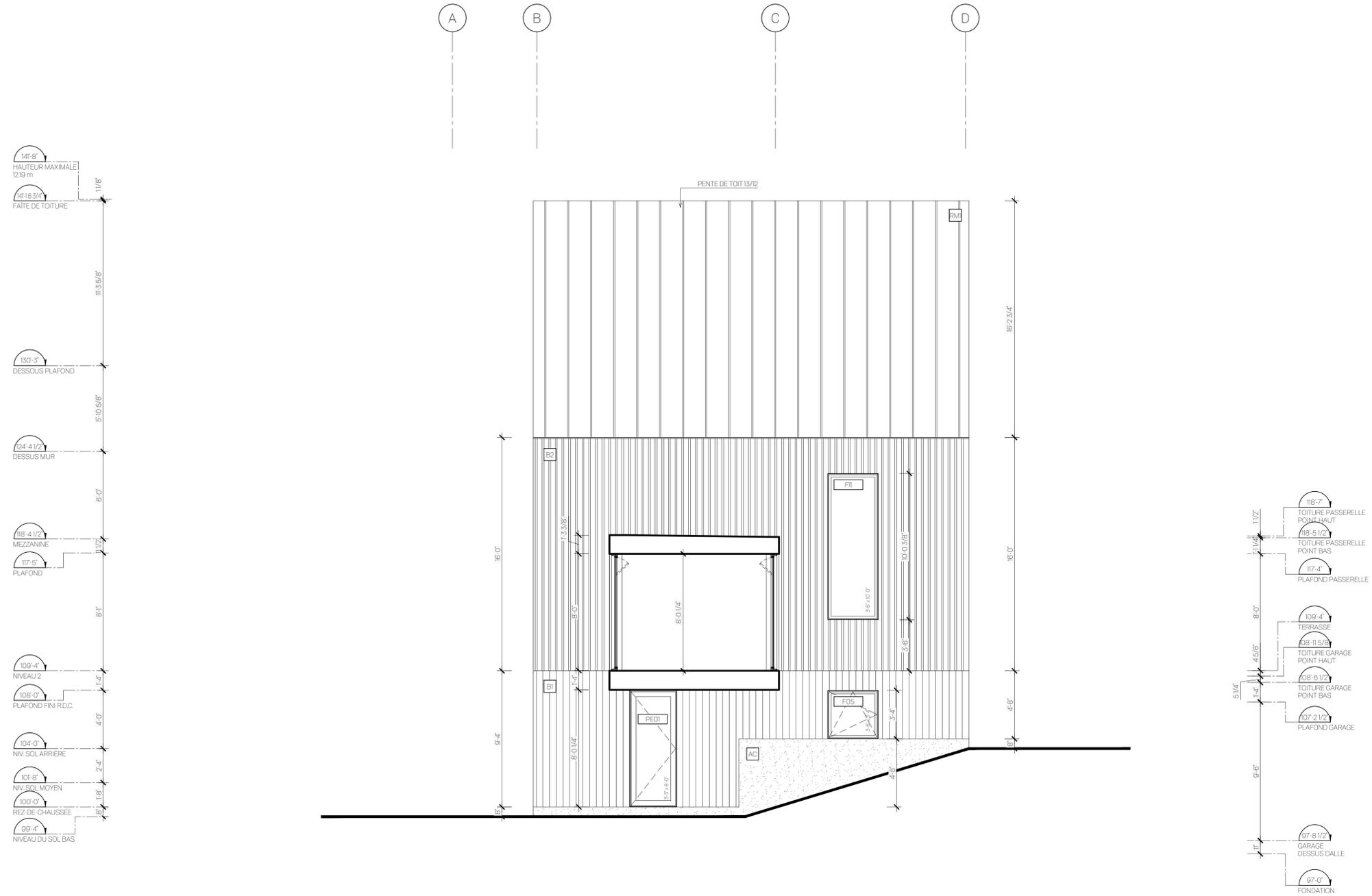
No.	Objet	Date
01	POUR INFORMATION	14-08-2020
02	POUR PERMIS	25-08-2020

Client
LUC LATREILLE
18, DES BALGÈS, BLAINVILLE, QC, J7C 0L5
514-292-7345

Titre du dessin
PLAN DE TOITURE

Dessiné par M.M.	Conçu par M.M.
Vérifié par M.M.	Echelle 1/4" = 1'-0"
	Contrat 20222-ETL

A104



NOTES AUX PLANS ET ÉLÉVATIONS

- 101. DRAIN FRANÇAIS
- 102. ISOLANT RIGIDE
- 103. SEMELLE, VOIR STRUCTURE
- 104. TABLETTE DANS LE MUR DE FONDATION, 4"
- 105. PUISARD
- 106. PORTE DE GARAGE PLEINE EN ACIER ISOLÉ 18'-0" x 7'-6" HT. FINI LISSE, RECOUVERTE DE PLANCHES TYPE B1
- 107. DALLE DE BÉTON POLIE, PRÉVOIR PENTE DE DRAINAGE VERS LE PUISARD.
- 108. PALIER ET MARCHES EN BOIS
- 109. GARDE-CORPS @36" HT.
- 110. EMMARCHEMENT EN CÉDRE
- 111. TERRASSE EN CÉDRE
- 112. ESCALIER EN BOIS MASSIF.
- 113. MAIN-COURANTE DE SECTION CIRCULAIRE @ 1 1/2" Ø @ 2' DU MUR ET @ 36" DU NEZ DE

MARCHE

- 114. GARDE-CORPS EN VERRE TREMPÉ @36" HT.
- 115. PIANNEAU DE VERRE TREMPÉ
- 116. DALLE DE BÉTON POLIE AU DIAMANT, RADIANTE
- 117. COLONNE EN ACIER PEINT, VOIR STRUCTURE.
- 118. COLONNE D'ACIER AU-DESSUS, ASSISE SUR POUTRE DE TRANSFERT, VOIR STRUCTURE.
- 119. FOYER AU BOIS, CHEMINÉE AU TOIT.
- 120. GARDE-CORPS EN ALUMINIUM SOUDÉ @ 42" HT, FIXÉ SUR LE DESSUS DE LATERRASSE COULEUR GRIS, VENT DE FUMÉE DE GENTEK.
- 121. SOLIN DE COURONNEMENT, COULEUR GRIS VENT DE FUMÉE DE GENTEK.
- 122. MEMBRANE DE TOITURE BLANCHE, MONOPENTE VERS L'ARRIÈRE 2K.
- 123. PROFIL DE LA MEZZANINE AU-DESSUS.

NOTE GÉNÉRALE

TOUTES LES PORTES ET FENÊTRE EXTERIEURES SERONT EN ALUMINIUM COULEUR GRIS (VENT DE FUMÉ) DE GENTEK À L'EXTERIEUR ET BLANC À L'INTERIEUR.

- RM1. REVÊTEMENT DE TOITURE MÉTALLIQUE, MSI COULEUR GRIS FUSAIN DE MAC ARCHITECTURAL.
- RM2. FEUILLE D'ALUMINIUM PRÉPEINT, COULEUR TEL QUE LES FENÊTRES.
- B1. REVÊTEMENT DE BOIS VERTICAL, CÉDRE BLANC, FINI VINTAGE GRAY DE MAXIFORET. PLANCHES DE 6" AVEC JOINTS EN V.
- B2. REVÊTEMENT DE BOIS VERTICAL, IDEM À B1 MAIS AVEC DES BAGUETTES DE BOIS EN CÉDRE BLANC DE 1 1/2" SUR LES JOINTS.
- AC. ACRYLIQUE SUR ISOLANT, FINI LISSE, COULEUR GRIS NATUREL.
- L.O. LIMITATEUR D'OUVERTURE, MAXIMUM 4".

CHALET ESTEREL

RUE DES GRENOBLES
ESTEREL, QC
LOT # 5 508 590

Consultants

Notes générales:

L'entrepreneur Général devra vérifier tous les documents et toutes les dimensions avec les conditions du chantier et signer tous plans au constructeur des plans à son plaisir à toute vérification change avant de procéder à la mise en œuvre de produits manufacturés ou autres de qualité. Tous les matériaux recommandés.
Le plan de l'imprimé comprend toutes les références aux détails, plans et recommandations du ou des architectes recommandés respectivement. Les plans de construction ou de réparation.
Tous les éléments de structure doivent être conçus et approuvés par un ingénieur (M.Q.).
Tous les plans et documents doivent être reproduits ou utilisés à des fins autres que celles qu'ils sont originellement destinés, sans autorisation de l'architecte.
Tous dimensions sont indiqués selon le système impérial et la priorité par rapport aux décimales. Avec aucune dimension ne doit être mesurée directement sur un dessin. Un dessin de grande échelle a préséance sur un de plus petite.
L'entrepreneur doit vérifier les travaux conformément au Code de construction du Québec et Code national du bâtiment. Dans le cas de dimensions ou de contradictions entre ces normes et codes les exigences les plus strictes s'appliquent.

Sceau professionnel



PAS POUR CONSTRUCTION
POUR INFORMATION SEULEMENT

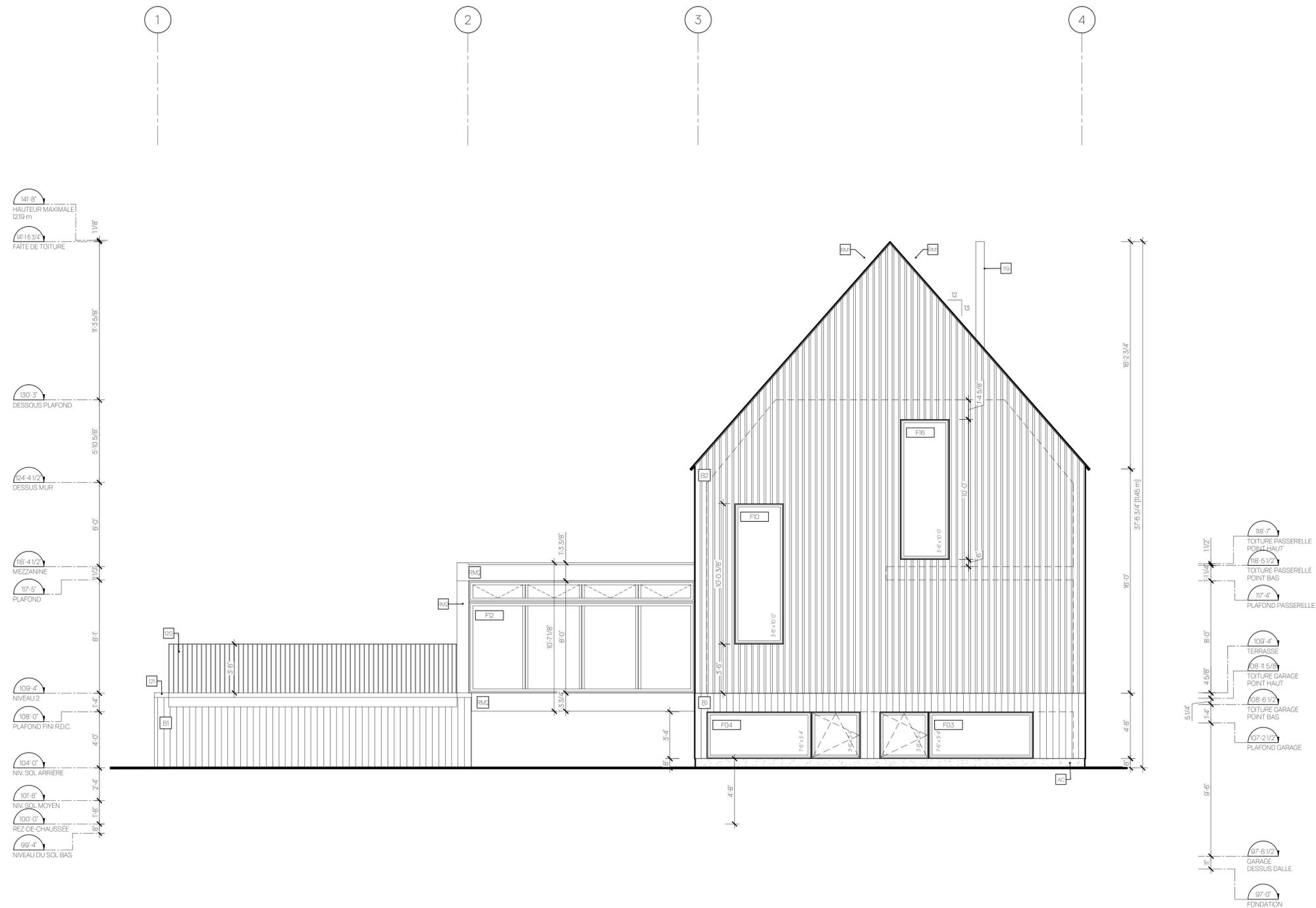
No.	Objet	Date
01	POUR INFORMATION	14-08-2020
02	POUR PERMIS	25-08-2020

Client
LUC LATREILLE
18, DES BAUGÈS, BLAINVILLE, QC, J7C 0L5
514-292-7345

Titre du dessin
ÉLÉVATION LATÉRALE

Dessiné par M.M.	Conçu par M.M.
Vérifié par M.M.	Echelle 1/4" = 1'-0"
	Contrat 20222-ETL

A301



- NOTES AUX PLANS ET ÉLÉVATIONS**
- 101. DRAIN FRANÇAIS
 - 102. ISOLANT RIGIDE
 - 103. SEMELLE VOIR STRUCTURE
 - 104. TABLETTE DANS LE MUR DE FONDATION, 4"
 - 105. PUISARD
 - 106. PORTE DE GARAGE PLEINE EN ACIER ISOLÉ 18'-0" x 7'-6" HT. FINI LISSE, RECOUVERTE DE PLANCHES TYPE B1
 - 107. DALLÉ DE BÉTON POLI, PRÉVOIR PENTE DE DRAINAGE VERS LE PUISARD.
 - 108. PALIER ET MARCHES EN BOIS
 - 109. GARDE-CORPS @36" HT.
 - 110. ENMARCHEMENT EN CÉDRE
 - 111. TERRASSE EN CÉDRE
 - 112. ESCALIER EN BOIS MASSIF
 - 113. MAIN-COURANTE DE SECTION CIRCULAIRE @ 1 1/2" Ø @ 2' DU MUR ET @ 36" DU NEZ DE

- MARCHE**
- 114. GARDE-CORPS EN VERRE TREMPÉ @36" HT.
 - 115. PIANNEAU DE VERRE TREMPÉ
 - 116. DALLÉ DE BÉTON POLI AU DIAMANT, RADIANTÉ
 - 117. COLONNE EN ACIER PEINT, VOIR STRUCTURE
 - 118. COLONNE D'ACIER AU-DESSUS, ASSISE SUR POUTRE DE TRANSFERT, VOIR STRUCTURE
 - 119. FOYER AU BOIS, CHEMINÉE AU TOIT.
 - 120. GARDE-CORPS EN ALUMINIUM SOUDÉ @ 42" HT, FIXÉ SUR LE DESSUS DE LATERRASSE COULEUR GRIS, VENT DE FUMÉE DE GENTEK
 - 121. SOLIN DE COURONNEMENT, COULEUR GRIS VENT DE FUMÉE DE GENTEK
 - 122. MEMBRANE DE TOITURE BLANCHE, MONOPENTE VERS L'ARRIÈRE 2K.
 - 123. PROFIL DE LA MEZZANINE AU-DESSUS.

- NOTE GÉNÉRALE**
- TOUTES LES PORTES ET FENÊTRE EXTERIEURES SERONT EN ALUMINIUM COULEUR GRIS (VENT DE FUMÉ) DE GENTEK À L'EXTERIEUR ET BLANC À L'INTERIEUR.
- RM1. REVÊTEMENT DE TOITURE MÉTALLIQUE, MSI COULEUR GRIS FUSAIN DE MAC ARCHITECTURAL.
 - RM2. FEUILLE D'ALUMINIUM PRÉPEINT, COULEUR TEL QUE LES FENÊTRES.
 - B1. REVÊTEMENT DE BOIS VERTICAL, CÉDRE BLANC, FINI VINTAGE GRAY DE MAXIFORET. PLANCHES DE 6" AVEC JOINTS EN V.
 - B2. REVÊTEMENT DE BOIS VERTICAL, IDEM À B1 MAIS AVEC DES BAQUETTES DE BOIS EN CÉDRE BLANC DE 1 1/2" SUR LES JOINTS.
 - AC. ACRYLIQUE SUR ISOLANT, FINI LISSE, COULEUR GRIS NATUREL.
 - L.O. LIMITATEUR D'OUVERTURE, MAXIMUM 4".

CHALET ESTEREL
RUE DES GRENOBLES
ESTEREL, QC
LOT # 5 508 590

Consultants

Notes générales:
L'entrepreneur Général devra vérifier tous les documents et toutes les dimensions avec les conditions du chantier et signer tous plans au constructeur des plans à son arrivée à l'heure indiquée dans le permis de construire. Le plan de coupe et l'élévation comprend toutes les références aux détails, plans et recommandations du ou des ingénieurs et/ou architectes. Tous les éléments de structure doivent être conçus et approuvés par un ingénieur MQCJ. Tous les plans de coupe et/ou élévations doivent être vérifiés par un ingénieur MQCJ. Les documents ne peuvent être reproduits ou utilisés à des fins autres que celles qu'ils sont originellement destinés, sauf avec l'autorisation de l'architecte.
Tous dimensions sont indiqués selon le système impérial et la portée par rapport aux centres. Avec aucune dimension ne doit être mesurée directement sur un dessin. Un dessin de grande échelle a préséance sur un de plus petit.
L'entrepreneur doit exécuter les travaux conformément au Code de construction du Québec, et Code national du bâtiment. Dans le cas de dimensions ou de contradictions entre ces normes et codes les exigences les plus strictes s'appliquent.

Sceau professionnel

**PAS POUR CONSTRUCTION
POUR INFORMATION SEULEMENT**

No.	Objet	Date
01	POUR INFORMATION	14-08-2020
02	POUR PERMIS	25-08-2020

Client
LUC LATREILLE
18, DES BAUGES, BLAINVILLE, QC, J7C 0L5
514-292-7345

Titre du dessin
ÉLÉVATION ARRIÈRE

Dessiné par
M.M.

Conçu par
M.M.

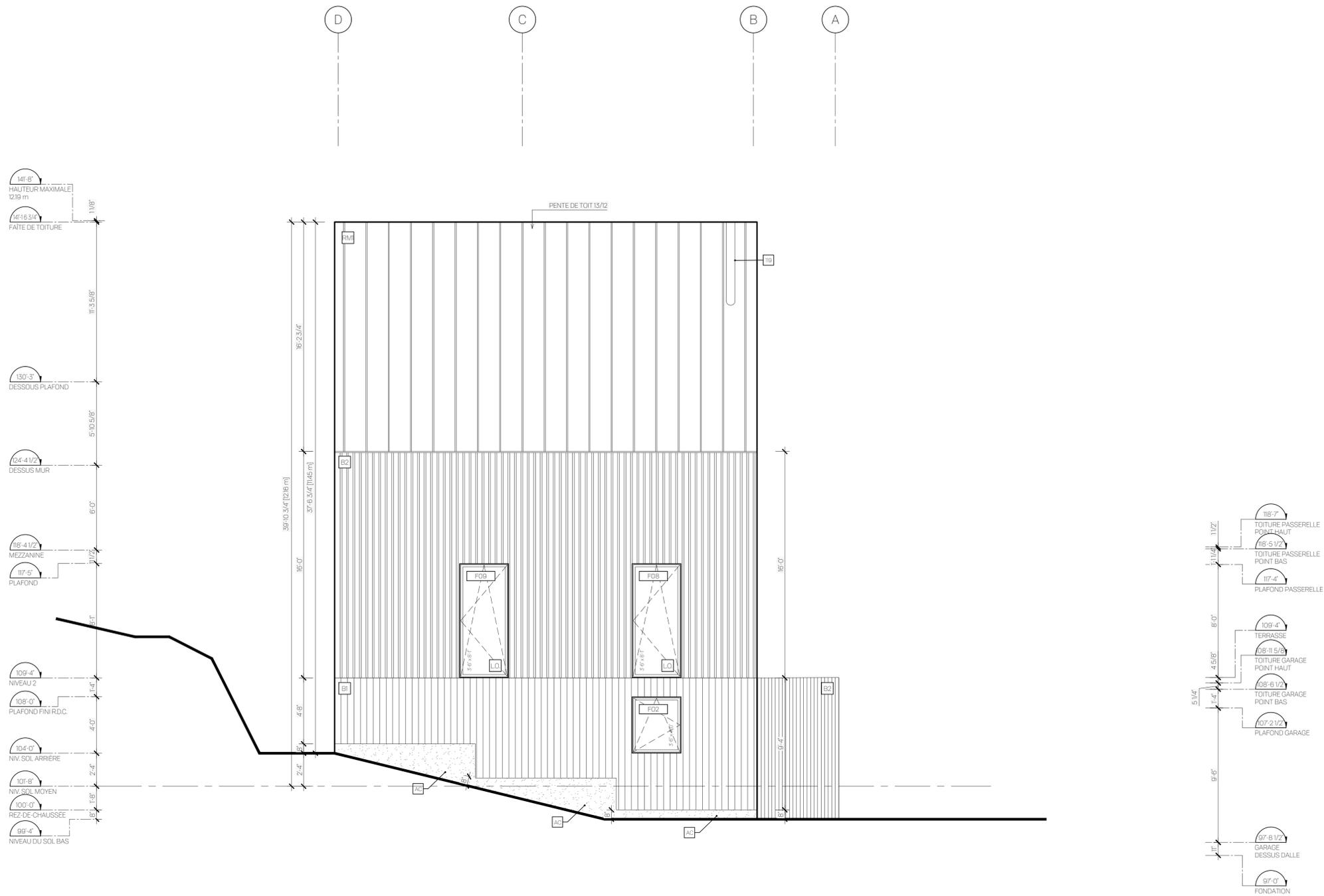
Vérifié par
M.M.

Echelle
1/4" = 1'-0"

Contrat
20222-ETL

A 3 0 3

©2017 MAURICE MARTEL ARCHITECTE, 1900, rue Saint-Patrick, suite 205, Montréal, QC, H4E 1A2, Tél: 514-224-0326 CS14-588-9059



NOTES AUX PLANS ET ÉLÉVATIONS

- 101. DRAIN FRANÇAIS
- 102. ISOLANT RIGIDE
- 103. SEMELLE VOIR STRUCTURE
- 104. TABLETTE DANS LE MUR DE FONDATION, 4"
- 105. PUISARD
- 106. PORTE DE GARAGE PLEINE EN ACIER ISOLÉ 18'-0" x 7'-6" HT. FINI LISSE, RECOUVERTE DE PLANCHES TYPE B1
- 107. DALLÉ DE BÉTON POLI, PRÉVOIR PENTE DE DRAINAGE VERS LE PUISARD.
- 108. PALIER ET MARCHES EN BOIS
- 109. GARDE-CORPS @36" HT.
- 110. EMMARCHEMENT EN CÉDRE
- 111. TERRASSE EN CÉDRE
- 112. ESCALIER EN BOIS MASSIF
- 113. MAIN-COURANTE DE SECTION CIRCULAIRE @ 1 1/2" Ø @ 2' DU MUR ET @ 36" DU NEZ DE

- MARCHE
- 114. GARDE-CORPS EN VERRE TREMPÉ @36" HT.
 - 115. PIANNEAU DE VERRE TREMPÉ
 - 116. DALLÉ DE BÉTON POLI AU DIAMANT, RADIANTE
 - 117. COLONNE EN ACIER PEINT, VOIR STRUCTURE.
 - 118. COLONNE D'ACIER AU-DESSUS, ASSISSE SUR POUTRE DE TRANSFERT, VOIR STRUCTURE.
 - 119. FOYER AU BOIS, CHEMINÉE AU TOIT.
 - 120. GARDE-CORPS EN ALUMINIUM SOUDÉ @ 42" HT, FIXÉ SUR LE DESSUS DE LATERRASSE COULEUR GRIS, VENT DE FUMÉE DE GENTEK
 - 121. SOLIN DE COURONNEMENT, COULEUR GRIS VENT DE FUMÉE DE GENTEK.
 - 122. MEMBRANE DE TOITURE BLANCHE, MONDPENTE VERS L'ARRIÈRE 2K.
 - 123. PROFIL DE LA MEZZANINE AU-DESSUS.

NOTE GÉNÉRALE

- TOUTES LES PORTES ET FENÊTRE EXTERIEURES SERONT EN ALUMINIUM COULEUR GRIS (VENT DE FUMÉ) DE GENTEK À L'EXTÉRIEUR ET BLANC À L'INTÉRIEUR.
- RM1. REVÊTEMENT DE TOITURE MÉTALLIQUE, MSI COULEUR GRIS FUSAIN DE MAC ARCHITECTURAL.
 - RM2. FEUILLE D'ALUMINIUM PRÉPEINT, COULEUR TEL QUE LES FENÊTRES.
 - B1. REVÊTEMENT DE BOIS VERTICAL, CÉDRE BLANC, FINI VINTAGE GRAY DE MAXIFORET. PLANCHES DE 6" AVEC JOINTS EN V.
 - B2. REVÊTEMENT DE BOIS VERTICAL, IDEM À B1 MAIS AVEC DES BAQUETTES DE BOIS EN CÉDRE BLANC DE 1 1/2" SUR LES JOINTS.
 - AC. ACRYLIQUE SUR ISOLANT, FINI LISSE, COULEUR GRIS NATUREL.
 - L.O. LIMITATEUR D'OUVERTURE, MAXIMUM 4".

CHALET ESTEREL
RUE DES GRENOBLES
ESTEREL, QC
LOT # 5 508 590

Consultants

Notes générales:
L'entrepreneur Général devra vérifier tous les documents et toutes les dimensions avec les conditions du chantier et agréer tous avant la construction des plans et tout procéder à toute vérification d'usage avant de procéder à la mise en place de produits manufacturés ou autres et approuver tous les qualifications nécessaires.
Le plan de travail comprend toutes les références aux détails, plans et recommandations du ou des agents de supervision compétent respectivement. Les plans de construction ou de réparation.
Tous les éléments de structure doivent être conçus et approuvés par un ingénieur MQC.
Tous les documents doivent être reproduits ou utilisés à des fins autres que celles qu'ils sont originellement destinés, sans autorisation de l'architecte.
Tous les documents sont indiqués selon le système impérial et la portée par rapport aux dessins. Avec aucune dimension ne doit être mesurée directement sur un dessin. Un dessin de grande échelle a préséance sur un de plus petite.
L'entrepreneur doit exécuter les travaux conformément au Code de construction du Québec et Code national du bâtiment. Dans le cas d'ambiguïté ou de contradiction entre ces normes et codes les exigences les plus strictes s'appliquent.

Sceau professionnel

2020-08-27

**PAS POUR CONSTRUCTION
POUR INFORMATION SEULEMENT**

No.	Objet	Date
01	POUR INFORMATION	14-08-2020
02	POUR PERMIS	25-08-2020

Client
LUC LATREILLE
18, DES BAUGÈS, BLAINVILLE, QC, J7C 0L5
514-292-7345

Titre du dessin
ÉLÉVATION LATÉRALE

Dessiné par M.M.	Conçu par M.M.
Vérifié par M.M.	Echelle 1/4" = 1'-0"
	Contrat 20222-ETL

A 304

©2017 MAURICE MARTEL ARCHITECTE, 3900, rue Saint-Patrick, suite 205, Montréal, QC, H4E 1A2, Tél: 514-292-7345 C.S.14-588-9059

